



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
TERRITOIRE DE BELFORT



DLA 90 Cahier des charges Appel à prestataires

Accompagnement collectif

« Accompagnement à la
compréhension des mécanismes
de base de la comptabilité »

Accompagnement collectif proposé et financé par le DLA 90 porté par la MIFE

12 juillet 2024



Cofinancé
par l'Union
européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE





PREAMBULE

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel aux associations intervenant dans le département en leur proposant une session d'accompagnement collectif sur un thème pouvant intéresser plusieurs structures d'un même secteur d'activité ou confrontées à un même type de difficultés, afin de favoriser une dynamique de mutualisation et de réflexion commune. L'accompagnement sera réalisé par un consultant spécialisé choisi sur la base de propositions détaillées demandées à au moins 3 cabinets compétents.

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie électronique à l'attention de la chargée de mission du DLA (contact ci-dessous) **avant le lundi 12 aout 2024 à 12h au plus tard**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 7 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

MIFE – DLA 90

Gaëlle Mougel – Chargée de mission DLA 90

06 13 94 00 73

gaille.mougel@mife90.org



ELEMENTS DE CONTEXTE

Le DLA 90 rencontre dans le cadre des missions DLA un certain nombre d'associations qui **éprouvent des difficultés dans la maîtrise des bases de la comptabilité.**

Si ces associations n'ont pas la même dimension, ni le même fonctionnement, toutes sont employeuses. Cela induit de prendre en compte une logique économique qui ne va pas toujours de soi dans le milieu associatif.

En interne, sans les connaissances basiques fondamentales, comme la différence entre une comptabilité d'engagement et de trésorerie, la différence entre un bilan et un compte de résultat, amènent à complexifier la gestion de leur structure.

Les besoins d'accompagnement

Cet accompagnement collectif doit se dérouler dans un climat participatif pour favoriser l'acquisition de compétences dans le but d'appréhender la méthodologie permettant de comprendre les bases de la comptabilité, en vue d'une meilleure appropriation des enjeux économique et financier de leur structure.

Le Dispositif local d'accompagnement du Territoire de Belfort souhaite mettre en place un accompagnement collectif, assuré par un ou des prestataires externes, sur la thématique :

Comprendre les mécanismes de la comptabilité, sous un format de 2 journées de travail en collectif présentiel, accompagné de 1h de session individuelle en distanciel.

Format : L'accompagnement en collectif se déroulera en présentiel. Les temps d'appui individuels en distanciel, ont pour objectif un focus et un appui spécifique pour chacune des structures inscrites, en fonction de leurs besoins et attentes. Le prestataire est libre quant au choix des outils utilisés. Les inscriptions sont gérées par le chargé de mission DLA en charge cet accompagnement, en lien et coordination avec le prestataire. La session collective et les temps individuels seront organisés par le prestataire qui en informera le DLA.



PUBLIC CIBLE

Administrateurs ou salariés de petites et moyennes associations employeuses du Territoire de Belfort (plusieurs personnes par structure peuvent s'inscrire).

Il est prévu une base de 6 structures participantes pour cet accompagnement. (Le nombre d'inscrits pourra évoluer en fonction du besoin)

OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le DLA 90 propose ainsi ce cahier des charges afin de trouver un **prestataire à même de réaliser un accompagnement** pour dirigeants de petites et moyennes associations employeuses du département de différents secteurs d'activité qui auraient des **besoins d'appui dans le domaine de la comptabilité**.

Les objectifs de l'accompagnement :

- De comprendre et savoir lire les documents comptables (bilan et compte de résultat) à des fins d'utilisation comme outils de pilotage.
- De comprendre la différence entre la comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie, et les décalages entre la trésorerie et la comptabilité.
- De disposer des bases minimales pour la bonne tenue de la comptabilité
- De savoir utiliser et comprendre le fonctionnement d'outils de gestion tels que le budget prévisionnel et/ou le plan de trésorerie.

Résultats attendus : Montée en compétences des associations puis appropriation des mécanismes de la comptabilité, dans l'objectif de stabiliser/sécuriser leur gestion. Les associations seront en capacité de faire la distinction entre les différents outils comptables, de réaliser un budget prévisionnel et d'échanger plus sereinement avec leur expert-comptable.

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le travail réalisé par les structures en atelier collectif sera suivi d'un accompagnement individuel animé par le consultant(e), afin de permettre à la structure d'avoir des préconisations personnalisées quant à la mise en place d'actions / outils

Cet accompagnement individuel sera organisé rapidement après le temps collectif (dans le délai prévu par la convention. Si une des structures inscrites ne parvenaient pas à planifier cette heure supplémentaire (pour des raisons diverses), elle serait alors reportée sur une autre structure participante au temps collectif.



Il sera demandé aux associations de suivre l'intégralité du programme. L'intervenant prévoira les différentes phases de l'accompagnement de manière à articuler en cohérence les temps individuels et collectifs. L'élaboration du plan d'action général devra prendre cet élément en considération.

Le prestataire devra rédiger un rapport de fin de mission comportant des informations sur le déroulement de la mission, et rendant compte des modalités de l'intervention et de ses résultats, des points de blocage ou des difficultés ayant pu être rencontrés. Les supports et outils utilisés durant l'accompagnement seront intégrés au rapport. Le rapport de mission devra être livré au DLA dans le mois qui suivra la fin de l'intervention.

Le prestataire devra livrer un état intermédiaire à la fin des 2 journées d'accompagnement collectif. De manière succincte, il dressera l'état d'avancement de l'accompagnement collectif et précisera si des difficultés sont intervenues : manque de participation, désistement d'associations, problématique à approfondir, difficultés particulières rencontrées par une association... Ce bilan intermédiaire prendra la forme d'une courte synthèse à faire parvenir au référent DLA.

DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **2 jours** d'accompagnement collectif
- **1h** d'accompagnement individuel par structure participante (sur une base de 6 structures participantes)

Soit un total de 3 jours (sur une base de 6 structures inscrites)

LIEUX ET DATES DE L'INTERVENTION

- **Lieux** : dans les locaux de la MIFE pour les temps collectifs et en distanciel pour l'heure individuelle.
- **Dates** : les 2 journées collectifs devront se dérouler avant le 30/11/2024 et les heures individuelles au plus tard avant 18/12/2024.

METHODOLOGIE

Au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet accompagnement devra permettre à chaque structure de travailler ses propres problématiques avec l'appui du consultant(e).

Le consultant(e) devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base de cas concrets des structures participantes.

La prestation demandée ne s'apparente **pas à une formation mais à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.**

COUT DE L'INTERVENTION

1 100 € TTC par jour (temps collectifs et session individuelle)



Soit un budget global maximal de 3300 € TTC

(Sur une base de 6 structures participantes et 3 jours d'accompagnement)

Le prix doit comprendre l'ensemble des coûts externes. Les propositions s'entendront en euros TTC ou nets de taxe. (Frais de mission, déplacements, de préparation et de restitution inclus)

COMPETENCES ATTENDUES / SELECTION DU PRESTATAIRE

Compétences recherchées :

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Une bonne connaissance du milieu associatif et des structures de l'économie sociale et solidaire
- Des compétences en gestion comptable avérées
- Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeurs est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

Le prestataire devra fournir un compte-rendu écrit synthétique de l'action à chaque fin de journée d'accompagnement, qui sera présenté à la chargée de mission DLA.

Le prestataire doit fournir une proposition écrite présentant les éléments suivants :

- Présentation de la compréhension des enjeux par le consultant
- Contenu de chaque journée d'accompagnement
- Démarche et méthodologie mises en œuvre
- Outils utilisés
- Livrables de l'accompagnement
- Calendrier d'intervention précisant la décomposition des journées d'intervention
- Proposition financière (Coût de l'intervention en unité forfaitaire jour comprenant la préparation, les déplacements, la rédaction du rapport final et la présentation de la restitution au DLA)
- CV du ou des consultants
- Références du ou des consultants en matière de conseil aux structures de l'ESS et plus spécifiquement en matière d'accompagnement dans le cadre du DLA
- Respect des modalités administratives de mises en œuvre de la prestation.

Ces éléments constituent les critères de sélection des offres.

L'évaluation des réponses permettant de sélectionner le prestataire habilité à réaliser les prestations tiendra compte de son expérience et des critères techniques et financiers suivants :

- Adéquation de la prestation proposée par rapport à la demande
- Pertinence de la méthodologie d'accompagnement proposée
- Expérience en accompagnement de ce type de structure
- Coût et durée détaillés de la prestation au regard des objectifs définis



Le prestataire peut contacter le DLA par mail ou téléphone s'il souhaite échanger de façon plus détaillée sur le présent cahier des charges. La chargée de mission s'engage à le/la rappeler pour en échanger de vive voix dans les plus brefs délais.

CONVENTIONS ET BILANS

Une fois le prestataire informé que le DLA l'a retenu, une convention sera signée entre l'organisme retenu et la MIFE DLA 90 définissant le contenu et les modalités techniques.

Le prestataire, en se positionnant sur l'appel à compétences ci-dessus prend note des éléments administratifs de suivi dont il devra faire retour au DLA à la clôture de la mission, à savoir :

- Fournir les outils produits lors de l'accompagnement (pour exemple : support d'intervention, modèles de documents ou d'outils, cas pratiques proposés, etc.)
- Etablir les outils de suivi et de restitution de l'accompagnement ainsi qu'une grille d'évaluation de l'atelier par les participants
- Le prestataire devra s'assurer pour chaque demi-journée d'intervention, **de la justification de présence des participants** (sur les temps collectifs et individuels) à l'aide de fiche d'émargement (trame fournis en amont par le DLA 90) **qui seront transmise au DLA 90 en fin d'accompagnement avec le bilan final**. Il devra également intégrer sur chaque document échangé lors de l'accompagnement, **les logos des partenaires financeurs**.
- Formaliser un rapport final **comportant les logos du DLA 90, de la MIFE, des financeurs de la mission et notamment la participation du FSE +**, Le bilan fourni de la mission apportera des précisions sur le déroulement de la mission et rendra compte des modalités de l'intervention et de ses résultats, des points de blocage ou des difficultés éventuellement rencontrés.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le respect du cahier des charges, des délais, la disponibilité, l'adaptabilité, la qualité du contact et des échanges, des résultats obtenus notamment en terme du degré d'appropriation par la structure, le réalisme des préconisations... Des points d'étapes pourront être demandés sous forme téléphonique ou mail.